

JACQUES-ANDRE HAURY
DEPUTE

Contre-projet à l'initiative « Des Notes pour une école transparente » : déclaration d'entrée en matière Grand Conseilé vaudois, 8 juin 2004

Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés,

Le projet sur lequel vous êtes invité à vous proposer marque un tournant dans l'histoire de l'école vaudoise.

Depuis 1984, le peuple vaudois, parfois par l'intermédiaire de ses autorités, parfois directement par son vote, se prononce sur les structures de l'école publique. La dernière votation, celle de 1996, a permis la mise en œuvre d'EVM. La réorganisation de l'enseignement publique initiée par cette loi n'a jamais été fondamentalement contestée.

En parallèle, l'école vaudoise a modifié progressivement et de façon fondamentale ce qui se passe à l'intérieur des structures de l'école, c'est-à-dire la pédagogie. Une nouvelle pédagogie s'est progressivement installée dans notre école, commençant par l'enseignement renouvelé du français, puis suivi par d'autres transformations auxquelles le peuple vaudois a assisté, d'abord surpris, puis de plus en plus critique. Cette nouvelle pédagogie, fondée sur le choix exclusif du socioconstructivisme, était de la compétence du Département, en application de l'art. 52 de la Loi scolaire. Cela signifiait que ni le Conseil d'Etat, ni encore moins le Grand Conseil n'avaient aucun mot à dire à son sujet, sinon quelques interventions parlementaires condamnées par nature à n'avoir aucun effet. « Circulez, il n'y a rien à voir ! », tel pourrait être en résumé les réponses qui nous revenaient du Département.

(Tout ressemblance avec la situation de la Banque cantonale vaudoise ne serait que fortuite...)

Cette tension progressive entre une école qui évoluait à sa guise et des autorités impuissantes à la contrôler a atteint un paroxysme lorsque la nouvelle pédagogie a supprimé les notes dans toute la scolarité obligatoire : une initiative populaire a été lancée, qui réclamait le retour des notes.

Ceux que cette initiative indisposait ont eu beau jeu de protester : c'est le combat d'arrière-garde des opposants à EVM, disaient les uns ; c'est une cristallisation sur un détail, disaient les autres.

Erreur. C'était l'expression populaire des Vaudoises et de Vaudois qui refusaient de voir l'école publique échapper à tout contrôle démocratique.

A la tête du Département de la Formation et de la Jeunesse dès le printemps 2002, Madame la Conseillère Anne-Catherine Lyon n'a pas voulu soumettre notre initiative directement au peuple. Elle a demandé au Grand Conseil un délai de 18 mois pour se donner le temps d'élaborer un contre-projet. Contre l'avis des initiants, pour quelques voix, le Grand Conseil a accordé ce délai, et il a eu raison.

Ce délai a été mis à profit pour mettre sur pied une vaste démarche de consultation en trois phases, appelées les Forums de Montreux. Les initiants ont été invités à participer activement à la préparation puis à la réalisation de ces Forums. Tous les partenaires de l'école y ont été conviés, tous ont dit ce qu'ils souhaitaient dire. En parallèle, l'URSP – l'unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du DFJ – a réalisé un bilan de la mise en œuvre d'EVM.

Les initiants ont eu tout loisir de s'exprimer à Montreux. Mais ils ont aussi écouté. Ils ont entendu l'attachement des enseignants à l'évaluation formative. Ils ont constaté que, si les notes semblent assez largement souhaitées dans les degrés secondaires, les avis sont pour l'heure très partagés dans l'enseignement primaire. L'action politique, du moins telle que nous la concevons, consiste à défendre des idées, certes, mais aussi à rechercher des solutions qui

rencontrent les aspirations des personnes concernées. Certaines voix ont préféré ne pas se faire entendre à Montreux : elles n'ont donc pas été entendues.

Au terme de ces Forums, le Conseil d'Etat a présenté son contre-projet à notre initiative, c'est-à-dire sa décision de gouvernement qui assume ses responsabilités. A son tour, votre commission a étudié, puis amendé ce contre-projet, pour aboutir à une version qu'elle vous invite à soutenir. Le texte qui va résulter de nos travaux ne sera ni le projet de spécialistes de la pédagogie, ni celui des parents d'élèves, ni celui des initiants. Il sera celui des autorités vaudoises démocratiquement élues. Il signifiera que le Peuple vaudois, par l'intermédiaire de ses élus, aura repris en main le contrôle de l'école publique.

Le texte que la commission vous soumet n'est pas un compromis, avec toute la connotation négative que ce terme exprime. Il est une construction commune, d'élus qui considèrent que la solution retenue est bonne pour l'école vaudoise. Les initiants l'ont annoncé par voie de presse : si le texte construit en commission, en collaboration entre le Conseil d'Etat et vos représentants, est confirmé par le Grand Conseil, l'initiative sera retirée, parce que cette construction est objectivement meilleure que le texte de l'initiative.

Dans toute démarche de ce type, il y a des gagnants et des perdants.

Evoquons les perdants, pour commencer. Dans un camp, certain intégristes d'une pédagogie qu'ils veulent nouvelle, mais qui n'a jamais fait ses preuves et se heurte à un certain nombre de réalités que les enseignants connaissent bien dans le terrain... Dans un autre camp, les aigris de l'école publique qui entendaient se servir du vote sur l'initiative pour régler des comptes.

Les gagnants, ce sont d'abord l'école vaudoise dans son ensemble, élèves, enseignants et parents. Les gagnants, ce sont aussi les groupes politiques qui constituent ce Grand Conseil et qui témoignent de leur souci de rechercher ensemble de bonnes solutions aux questions qui se posent. Les gagnants, c'est encore Mme la Conseillère Anne-Catherine Lyon, qui a témoigné dans ce dossier de sa carrure de femme d'Etat. Les gagnants, ce sont aussi, un peu, les initiants, disons-le... Et les gagnants, c'est encore le peuple vaudois, qui s'épargne les déchirements d'une campagne et, détail qui compte, les dépenses d'une votation supplémentaire !

Je vous invite à entrer en matière et à confirmer les votes de votre commission.